

Le soutien financier de projets pratiques

La Fondation Adrian et Simone Frutiger œuvre notamment à des fins de prévention et de soutien de jeunes personnes confrontés à des problèmes psychiques.

Dans ce contexte, la Fondation Adrian et Simone Frutiger souhaite apporter un soutien financier à des projets de qualité liés à la Suisse, bien fondés, prometteurs et durables, portés par des organisations et des institutions. Il doit s'agir de projets pratiques annuels dans le domaine de la «santé psychique», notamment en matière de prévention ou de soutien aux personnes concernées (à savoir des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et leurs familles). Le soutien de projets qui ne sont pas clairement couverts par le but de la Fondation, ou de projets qui poursuivent un but commercial, politique, idéologique ou religieux, ou de projets qui sont déjà terminés, ou de projets mis en œuvre par des particuliers ou de projets qui ne servent qu'à une seule personne, est exclu.

Exigences formelles :

Toute personne souhaitant demander des prestations à la Fondation Adrian et Simone Frutiger doit soumettre le Formulaire de demande de «financement de projet», accompagné d'une description du projet de huit pages au maximum, au Conseil de fondation. La description du projet doit contenir les éléments suivants:

- Votre vision et concept pour le projet pratique.
- Votre plan de projet, comprenant une description, un budget et un calendrier avec les étapes importantes.

- Le plan de projet doit indiquer où, quand et comment le projet va être mis en œuvre. Il doit également mentionner l'entité responsable (y compris les éventuels partenaires), les personnes en charge du projet et la région.
- Le budget doit indiquer le montant des fonds nécessaires au projet, ainsi que les fonds déjà trouvés ou pour lesquels existent des engagements contraignants, et leur origine. Le budget doit indiquer le montant de la contribution attendue de la Fondation et le rendre plausible.
- Une explication de la raison pour laquelle la Fondation devrait soutenir le projet.

La Fondation Adrian et Simone Frutiger accepte les candidatures exclusivement par voie électronique. Veuillez nous envoyer votre description de projet et le Formulaire de demande par e-mail à : info@fondationfrutiger.ch

Le Conseil de fondation prendra une décision définitive dans un délai maximum de deux mois, à concurrence de quel montant et selon quelles modalités de paiement un projet pratique sera soutenu. Il n'existe aucune prétention à recevoir une contribution de soutien. Tout recours juridique est exclu.